

IX
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1909

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1909 s'élève à	fr.	218,971,628	»
Les crédits alloués pour 1908 montent à		224,971,314	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,999,686	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1909	fr.	218,971,628	»
— 1908		224,721,314	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,749,686	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Aucune dépense exceptionnelle n'est prévue pour 1909;			
celles de 1908 s'élevaient à		250,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION TOTALE.	fr.	5,999,686	»

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Section 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	606,315	»
— alloué pour 1908		611,420	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,105	»

Les charges nouvelles que l'article 7 aura à supporter en 1909 du chef d'extensions de cadres s'élèvent à fr. 1,950 »

Par contre, cet article sera dégrevé d'une somme de 7,055 »
montant d'un transfert à l'article 8.

Reste en diminution.	fr.	5,105	»
------------------------------	-----	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	174,138	»
— alloué pour 1908.		164,280	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,858	»
Les charges nouvelles que l'article 8 aura à supporter en 1909 du chef d'extension et de transformations d'emplois s'élèvent à	fr.	2,803	»
A ajouter le montant d'un transfert de l'article 7		7,055	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	9,858	»

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	1,235,895	»
— alloué pour 1908		1,141,745	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	94,150	»

L'insuffisance du crédit est due principalement à la réorganisation de la comptabilité des marchandises, à la confection des tracés graphiques et des plans; elle résulte, en outre, de l'augmentation de l'allocation affectée au paiement des frais médicaux n'intéressant pas la Caisse des ouvriers (littéralement des développements).

ART. 10. — *Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	107,500	»
— alloué pour 1908.		82,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,500	»

L'examen auquel le Gouvernement s'est livré a établi qu'il est conforme aux intérêts de la généralité des fonctionnaires et employés repris de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale de maintenir la Caisse d'assurance et de retraite à laquelle ils étaient affiliés et qui était alimentée par les contributions des intéressés et par une subvention de la Société. Cet examen a fait reconnaître, en outre, que l'intervention pécuniaire de l'État, en lieu et place de la Société, n'entraînera pas pour le Trésor public des charges plus lourdes que celles qui résulteraient de l'application

NOTE PRÉLIMINAIRE.

du régime des traitements de disponibilité admis dans le passé pour le personnel des sociétés concessionnaires dont les lignes ont été rachetées par l'État.

Un arrêté royal du 31 décembre 1907 a, en conséquence, décrété la reprise de la Caisse susdite par l'État. Les statuts n'en ont été modifiés que dans les dispositions qui devaient être mises en harmonie avec les principes de la comptabilité de l'État, et en ce qui concerne la règle à observer dans le cas où l'un des affiliés serait en situation d'obtenir une pension de retraite par application de la loi du 21 juillet 1844. L'article 4 de l'arrêté précité indique la marche qui sera suivie en pareil cas pour éviter le double emploi.

L'augmentation de crédit représente 5 % de l'ensemble des traitements des participants à l'institution, base sur laquelle la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale fixait sa subvention.

Section 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	3,033,430	»
— alloué pour 1908		2,942,580	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	90,850	»
En tenant compte d'un transfert de l'article 29 de		7,400	»
		<hr/>	
L'augmentation réelle est de	fr.	83,450	»

Elle est due au renforcement du personnel, à l'amélioration de la position des fonctionnaires et employés ainsi qu'à la transformation d'emplois temporaires de dessinateur et de dessinateur-expéditionnaire en emplois du cadre permanent.

ART. 14. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	9,347,763	»
— alloué pour 1908		8,877,676	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	470,087	»

Les charges nouvelles que l'article 14 aura à supporter en 1909 se chiffrent à fr. 470,560 »
Par contre, cet article sera dégrevé d'une somme de 473 »
montant d'un transfert à l'article 23.

Reste en augmentation.	fr.	470,087	»
--------------------------------	-----	---------	---

Cette augmentation est due au renforcement du personnel par suite de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'extension des installations du railway et de la mise en service de nouvelles lignes, ainsi qu'à l'amélioration de la situation du personnel.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	7,401,168	»
— alloué pour 1908		7,401,168	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	300,000	»

Conséquence de la baisse du prix des matières.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway, etc.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	13,813,227	»
— alloué pour 1908		13,464,268	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	348,959	»

Cette augmentation a pour causes le renforcement du personnel par suite de l'extension des installations du railway et de la mise en service de nouvelles lignes, l'amélioration de la situation du personnel et l'accroissement du nombre des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances à entretenir.

Section 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	2,742,141	»
— alloué pour 1908		2,723,741	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	18,400	»

En tenant compte des transferts suivants :

A l'article 18	fr.	5,500	»
— 21		1,575	»
— 22		1,950	»
— 23		1,575	»
		<hr/>	
Soit ensemble.		10,600	»

l'augmentation réelle est de fr. 29,000 »

Elle est la conséquence du renforcement du personnel « employés » par

NOTE PRÉLIMINAIRE.

suite de la mise en service de nouvelles lignes, de l'amélioration de la situation du personnel, etc.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	30,577,939	»
— alloué pour 1908.		30,713,813	»
		135,874	»
DIMINUTION. . . . fr.			
En tenant compte des transferts suivants :			
De l'article 17 . fr.	5,500	»	
— 24	30,000	»	
		35,500	»
A l'article 20	1,110	»	
		34,390	»
Soit en plus. . . .			
		170,264	»
la diminution réelle est de fr.			

Elle résulte notamment de la suppression de trains de marchandises, due au ralentissement du trafic.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	1,567,747	»
— alloué pour 1908		1,560,387	»
		7,360	»
AUGMENTATION fr.			

Cette augmentation est corrélative à l'extension du personnel ouvrier participant aux primes.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	29,786,345	»
— alloué pour 1908.		35,595,500	»
		5,809,155	»
DIMINUTION fr.			
Tenant compte d'un transfert de.		1,110	»
de l'article 18, la diminution réelle est de.		5,810,265	»
fr.			

Elle résulte de la baisse des prix des combustibles et du ralentissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	31,502,816	»
— alloué pour 1908		33,469,170	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,966,354	»

Tenant compte de la différence existant entre les deux transferts de 1,575 francs et de 30,000 francs, le premier de l'article 17, le second à l'article 18, soit en moins

		28,425	»
		<hr/>	
la diminution réelle est de	fr.	1,937,929	»

Elle résulte de la baisse des prix des matières et du matériel de traction et de transport, ainsi que du ralentissement du trafic.

Section 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	17,726,247	»
— alloué pour 1908		17,821,836	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	95,589	»

En tenant compte des transferts ci-après :

A l'article 23	fr.	7,176	»
De l'article 17	fr.	1,950	»
— 34		2,405	»
— 36		2,300	»
		<hr/>	
		6,655	»
		<hr/>	
Soit en moins.		521	»
		<hr/>	
la diminution réelle est de	fr.	95,068	»

Elle représente des réductions de charges.

ART. 23. — *Salaires des agrés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	17,167,058	»
— alloué pour 1908		16,946,208	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	220,850	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT.	fr.	220,850	»
En tenant compte des transferts suivants :				
De l'article 14	fr.	473	»	
— 17		1,575	»	
— 22		7,176	»	
	Soit en moins.		9,224	»
l'augmentation réelle est de			fr.	211,626

Elle résulte du renforcement de l'effectif du personnel et de l'amélioration de sa situation.

ART. 24. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	830,243	»
— alloué pour 1908.		845,304	»
	DIMINUTION.	fr.	15,061
En tenant compte du transfert de			124
de l'article 36, la diminution réelle est de			fr. 15,185

Elle représente des réductions de charges.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	325,500	»
— alloué pour 1908.		315,500	»
	AUGMENTATION.	fr.	10,000

résultant de l'accroissement du montant des commissions sur la vente des billets de voyageurs.

ART. 27. — *Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	2,340,000	»
— alloué pour 1908		2,040,000	»
	AUGMENTATION	fr.	300,000

nécessaire pour mettre l'allocation mieux en rapport avec les besoins à prévoir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	2,350,777	»
— alloué pour 1908		2,397,577	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	46,800	»

Les charges nouvelles que l'article 29 aura à supporter en 1909 du chef d'extensions de cadre s'élèvent à fr. 3,350 »

Par contre, cet article sera dégrevé d'une somme de . fr. 7,400 »
montant d'un transfert à l'article 13, et d'une somme de 42,750 »
montant d'un transfert à l'article 30.

Ensemble. . . . fr. 50,150 »

Reste en moins. . . . fr. 46,800 »

ART. 30. — *Salaires des auxiliaires et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	247,666	»
— alloué pour 1908.		203,546	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	44,120	»

En tenant compte d'un transfert de 42,750 »

de l'article 29, l'augmentation réelle n'est que de . . . fr. 1,370 »

Cette augmentation est la conséquence du renforcement du personnel.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Section 1^{re}. — Services communs.ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	243,932	»
— alloué pour 1908.		237,202	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,730	»

provenant d'un transfert de l'article 41 et destinée à la réalisation d'extensions d'emplois réclamées par les besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	7,489,491	»
— alloué pour 1908		7,230,209	»
AUGMENTATION.		fr.	259,282

Cet article sera dégrevé d'une somme de 10,480 »
montant des transferts de 2,405 francs à l'article 22 et
de 8,075 francs à l'article 41.

L'augmentation réelle est donc de	fr.	269,762	»
---	-----	---------	---

Elle provient notamment :

- 1° De renforts de personnel nécessités par le développement du service;
- 2° De transformations d'emplois;
- 3° De la création et de la transformation de bureaux.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	9,284,717	»
— alloué pour 1908		8,962,492	»
AUGMENTATION.		fr.	322,225

Cette augmentation provient des causes suivantes :

- 1° Extensions de cadres déjà réalisées;
- 2° Création d'emplois de facteur-trieur, de facteur local et de facteur rural;
- 3° Transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local et d'emplois de facteur local en emplois de facteur-trieur;
- 4° Octroi de distributions supplémentaires;
- 5° Amélioration de la position de certaines catégories d'agents subalternes.

ART. 36. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	347,576	»
— alloué pour 1908.		350,000	»
DIMINUTION.		fr.	2,424

résultant de deux transferts de 2,300 francs et de 124 francs, respectivement aux articles 22 et 24.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie ; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	1,650,137	»
— alloué pour 1908		1,582,137	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	68,000	»

provenant notamment :

1° De l'augmentation des frais de loyer et de régie par suite de l'occupation de locaux nouveaux ou mieux aménagés ;

2° De dépenses supplémentaires pour le chauffage, l'éclairage et les consommations d'eau ;

3° De l'augmentation de matériel et de fournitures diverses résultant de la création de nouveaux bureaux, etc.

Section 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	6,014,420	»
— alloué pour 1908		6,079,135	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	64,715	»

Différence entre les transferts de 6,730 francs, 560 francs, 60,500 francs, 5,000 francs, soit ensemble 72,790 francs, respectivement aux articles 32, 42, 43 et 44, et celui de 8,075 francs de l'article 34.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*
(Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1909	fr.	2,287,886	»
— alloué pour 1908		2,287,326	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	560	»

provenant d'un transfert de l'article 41 et destinée à des extensions de cadres.

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 65,000 francs portée au Budget de 1908 pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens, des travaux analogues étant prévus pour 1909.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43. — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	1,042,500	»
— alloué pour 1908		982,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	60,500	»

provenant d'un transfert de l'article 41 et destinée à couvrir le surcroît de dépenses dû :

1° A l'accroissement du nombre des abonnements téléphoniques accordés à prix réduit aux administrations publiques, moyennant octroi de certains droits d'usage (l'article 16 de la loi de comptabilité exige que le prix intégral de ces abonnements soit versé au Trésor, sauf à inscrire en dépense le montant des réductions consenties; la dépense, au montant de 50,000 francs, est contrebalancée par une recette égale portée au Budget des Voies et Moyens);

2° A l'augmentation du nombre des exemplaires du guide téléphonique, corrélatif à l'accroissement du nombre des abonnés au téléphone.

ART. 44. — *Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).*

Crédit demandé pour 1909	fr.	14,000	»
— alloué pour 1908.		9,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

provenant d'un transfert de l'article 41 et destinée à mettre le crédit de l'article 44 en rapport avec les dépenses annuelles.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 51. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	2,588,376	»
— alloué pour 1908		2,508,376	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	80,000	»

Cette augmentation résulte de la mise en vigueur de la convention conclue le 8 octobre 1907 entre la Belgique et les Pays-Bas et approuvée par la loi du 20 mai 1908.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En vertu de l'article 10 de cette convention, le Gouvernement des Pays-Bas est chargé de placer, déplacer, réparer et alimenter les nouvelles bouées lumineuses à mouiller sur la section néerlandaise de l'Escaut, d'alimenter et réparer les réservoirs des balises et des fanaux à ériger pour compte de la Belgique.

La redevance annuelle due de ces chefs est évaluée à 80,000 francs.

CHAPITRE VIII.

SECOURS.

ART. 55. — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	45,000	»
— alloué pour 1908.		40,000	»
		5,000	»
AUGMENTATION.		fr.	5,000

justifiée par le nombre croissant des personnes à secourir.

CHAPITRE IX.

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	3,120,750	»
— alloué pour 1908		2,876,790	»
		243,960	»
AUGMENTATION.		fr.	243,960

due à l'accroissement de l'effectif ouvrier, à l'application de mesures prises en faveur du personnel et à la mise à la pension d'ouvriers ayant atteint l'âge de la retraite. Elle comprend, en outre, l'annuité du capital représentatif des pensions servies aux anciens ouvriers des lignes reprises de la Flandre occidentale.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op voorstel van Onze Ministers van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE PREMIER.

ARTIKEL EÉN.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1909 est fixé à la somme de deux cent dix-huit millions neuf cent septante et un mille six cent vingt-huit francs (218,971,628 francs), conformément au tableau ci-annexé.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1909 is vastgesteld op de som van twee honderd achttien millioen negen honderd een en zeventig duizend zes honderd acht en twintig frank (218,971,628 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpgel-

Budget aux agents ou à leurs familles, | den welke, ter aanrekening van deze
ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à | Begrooting, verleend zullen worden aan
leurs ayants droit. | beampten of aan hunne familieleden,
| alsook aan de slachtoffers van ongeval-
| len of aan dezer rechthebbenden.

Donné à Laeken, le 17 octobre 1908.

Gegeven te Laeken, den 17^{en} October
1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN S' KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafien,*

G. HELLEPUTTE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1909.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	141,700 "	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 •	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	20,550 •	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	66,000 •	
6	Honoraires des avocats du Département	54,000 •	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{er}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	606,515 •	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.	174,158 •	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,255,805 •	
10	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	107,500 •	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	200,000 •	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 •	
			516,550 •

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1909.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 *	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	141,700 *	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 *	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	29,350 *	316,530 *
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarm- ing, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	66,000 *	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	54,000 *	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	606,315 *	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werkheden	174,158 »	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	1,235,895 »	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkassen voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belgie en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West- Vlaanderen overgenomen	107,500 *	
11	Buitengewone hulp aan de werkheden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeeren en, bij overlijden, aan hunne familie; vergoedingen verschuldigd voor begrafeniskosten aan de recht- hebbenden van werkheden, die ten gevolge van ongevallen in dienst zijn overleden	200,000 *	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; Spoorwegcongres	14,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,055,450	»
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	9,547,765	»
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	7,101,168	»
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	15,815,227	»
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,742,141	»
18	Salaires des agréés et des ouvriers	50,577,939	178,586,115
19	Primes d'économie et de régularité	1,567,747	»
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	20,786,545	»
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	31,502,816	»
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	17,726,247	»
23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	17,167,058	»
24	Primes de régularité	850,245	»
25	Frais d'exploitation	5,578,200	»
26	Publicité commerciale	325,500	»
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,540,000	»
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
15	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,055,430 "	
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	9,547,765 "	
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	7,101,168 "	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de Buitengewone Begrooting.)	15,815,227 "	
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,742,141 "	
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden	30,577,959 "	178,586,115 "
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,567,747 "	
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	20,786,345 "	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	51,502,816 "	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	17,726,247 "	
25	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	17,167,058 "	
24	Regelmatigheidspremiën	850,243 "	
25	Exploitatiekosten.	5,578,200 "	
26	Adverteerkosten	525,500 "	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakbooten Onstende-Dover.	2,340,000 "	
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	10,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,350,777	°
50	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	247,666	°
CHAPITRE III. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	165,290	°
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	243,952	°
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000	°
SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,489,491	°
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	9,284,717	°
36	Transport des dépêches	347,576	°
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	120,000	29,105,609 °
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000	°
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,630,157	°
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250	°

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
AFDEELING 5. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,350,777	r
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	247,666	r
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	165,200	r
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	245,052	r
33	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt enz., voor het maken van de zegels enz.	570,000	r
AFDEELING 2. — Posterijen.			
34	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	7,489,491	r
35	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	9,284,717	r
36	Vervoer van de postpakketten	547,576	r
37	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgehelen buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	120,000	r
38	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen (<i>Onbepaald krediet.</i>)	10,000	r
39	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden.	1,650,157	r
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	5,250	r
			29,105,890

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,014,420 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.</i>)	2,287,886 »	
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	1,042,500 »	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	14,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,500 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges	60,000 »	
(Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,578,931 »	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	355,492 »	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,122,000 »	7,724,534 .
50	Subsides	99,755 »	
51	Traction et matériel	2,588,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 .
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	190,000 »	190,000 .

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,014,420	•
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (Met inbegrip van eene som van 65,000 frank als tijdelijken last.)	2,287,886	•
43	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	1,042,500	•
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel enz.)	14,000	•
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500	•
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000	•
(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZREWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,578,931	•
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	535,402	•
49	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet.)	3,122,000	•
50	Toelagen	99,735	•
51	Trekdienst en materieel	2,588,576	•
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000	•
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	190,000	•

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif</i>)	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	45,000 »	45,000 »
CHAPITRE IX.			
CAISSE DES OUVRIERS.			
56	Subside	3,120,750 »	3,120,750 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »	20,000 »
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . . . fr.			218,971,628 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 octobre 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

G. HELLEPUTTE.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
PENSIOENEN.			
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet)	60,000 •	60,000 •
HOOFDSTUK VIII.			
HULPGELDEN.			
55	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonsstaten betaalde oud-werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeeren	45,000 •	45,000 •
HOOFDSTUK IX.			
WERKLIEDENEN.			
56	Toelage	3,120,750 •	3,120,750 •
HOOFDSTUK X.			
VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
57	Hulpgelden bij uitzondering te verlenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 55 — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.	20,000 •	20,000 •
<small>(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)</small>			
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERLIJN EN TELEGRAFEN fr.			218,071,628 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 17^{de} October 1908.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

G. HELLEPUTTE.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(26)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1909

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.			
1	"	Traitement du Ministre	fr.
2	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général	
<i>Matériel, etc.</i>			
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	fr. 12,000 "
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650 "
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	56,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
7	a.	Haute surveillance. Service général	402,976 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	83,800 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., alloués aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État.	29,540 "
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>			
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage	91,015 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	36,482 "
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son	23,000 "
	d.	Atelier de reproduction des plans	23,641 "
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies	390,400 "
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	325,135 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	400,360 "
	d.	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	120,000 "
<i>Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :</i>			
10	a.	du Grand Central belge	82,000 "
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	25,500 "
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>			
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 "
			TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 "	21,000 "	"	"	21,000 "	21,000 "	
141,700 "	141,700 "	"	"	159,750 "	153,687 13	
4,500 "	4,500 "	"	"	6,100 "	2,903 20	
29,550 "	29,550 "	"	"	29,550 "	28,968 06	
66,000 "	66,000 "	"	"	159,158 75	59,029 70	
54,000 "	54,000 "	"	"	57,500 "	(*) 201 60 56,600 "	(*) Dépense concernant les exercices 1905 et antérieurs.
316,550 "	316,550 "	"	"	412,818 75	323,289 78	
606,315 "	611,420 "	"	5,105 "	597,790 "	555,971 52	
174,158 "	164,280 "	9,858 "	"	165,220 "	165,500 "	
1,235,895 "	1,141,745 "	94,150 "	"	1,155,795 "	993,745 "	
107,500 "	82,000 "	25,500 "	"	82,000 "	82,000 "	
200,000 "	200,000 "	"	"	195,411 "	184,500 "	
14,000 "	14,000 "	"	"	14,000 "	9,715 68	
2,537,848 "	2,213,445 "	129,508 "	5,105 "	2,188,216 "	1,989,402 20	
AUGMENTATION. . . (fr.		124,405 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service fr. 356,040 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 2,421,095 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 256,295 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 4,050,000 »
	b.	— de rails et accessoires 1,796,808 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,274,360 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) . 7,048,405 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 4,318,822 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 260,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 277,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,053,430 »	2,942,580 »	90,850 »	.	2,701,245 »	*) 114,755 66 2,858,928 75	(*) Dépense concernant les exercices 1905 et antérieurs.
9,547,765 »	8,877,676 »	470,087 »	.	8,710,918 »	8,250,656 07	
7,101,168 »	7,401,168 »	.	300,000 »	6,568,718 »	6,502,007 86	
13,813,227 »	13,464,208 »	348,950 »	.	12,293,761 »	12,242,457 28	
33,205,588 »	32,685,692 »	909,896 »	300,000 »	30,504,042 »	29,748,805 00	
AUGMENTATION. . fr.		809,896 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 421,735 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,409,980 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 577,161 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 179,930 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 153,535 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 16,275,450 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 6,048,410 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 106,420 »
	d.	Agents en service général agréés (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 8,147,859 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 700,050 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 786,243 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 61,534 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 19,920 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 27,498,485 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 2,289,860 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.) :</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 16,288,371 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 8,682,635 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,531,810 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,742,141 »	2,723,741 »	18,400 »	•	2,612,051 »	2,851,998 43	
30,577,939 »	30,713,815 »	•	135,874 »	29,199,545 »	26,558,982 40	
1,567,747 »	1,560,387 »	7,360 »	•	1,552,758 »	1,417,764 50	
29,786,545 »	33,595,500 »	•	5,809,155 »	35,851,100 »	26,967,474 40	
51,502,816 »	33,469,170 »	•	1,966,354 »	50,947,524 »	29,327,176 »	
96,176,988 »	104,092,611 »	25,760 »	7,011,385 »	100,162,958 »	87,103,393 73	
	DIMINUTION. . fr.		7,885,625 »			

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux fr. 1,143,505 "
	b	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 8,205,835 "
	c	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 7,444,457 "
	d	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 932,450 "
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 9,401,372 "
	b	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 5,327,057 "
	c	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,438,029 "
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a	Pour encourager la marche régulière des convois 767,743 "
	b	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 62,500 "
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 3,050,400 "
	b	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres etc des stations 1,893,800 "
	c	Relevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 26,000 "
26	"	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a	Sur le chemin de fer 2,330,000 "
	b	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 "
28	"	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,726,247	17,821,836	.	95,589	16,091,651	15,794,678 17	
17,167,058	16,946,208	220,850	"	15,051,869	14,484,575 35	
850,243	815,304	.	15,061	859,585	761,119 40	
5,578,200	5,578,200	.	"	5,627,117 48	4,350,806 95	
525,500	515,500	10,000	"	519,365	306,195 77	
2,340,000	2,040,000	300,000	.	4,000,000	1,253,000 3,619,727 59	(*) Dépense concernant les exercices 1905 et antérieurs.
10,000	10,000	.	"	10,000	9,995 70	
43,977,248	43,557,048	530,850	110,650	44,568,587 48	40,579,898 93	
AUGMENTATION. . . fr.		420,200				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 775,390 °
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,475,940 °
	c.	Dépôt du timbre 24,182 °
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 75,365 °
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 227,220 °
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 °
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	Section. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,350,777	2,397,577	.	46,800	2,291,002	2,414,876 23	
247,666	203,346	44,120	.	214,587	190,782	
2,598,443	2,601,123	44,120	46,800	2,505,589	2,605,658 23	
DIMINUTION. . fr.		2,680				
2,337,848	2,213,445	124,403	.	2,188,216	1,989,492 20	
53,295,588	52,685,692	609,896	.	50,364,642	29,748,805 60	
96,176,988	101,062,611	.	7,885,623	100,162,958	87,163,393 73	
43,977,248	43,557,048	420,200	.	44,368,587 48	40,579,898 93	
2,598,443	2,601,123	.	2,080	2,505,589	2,605,658 23	
178,380,115	185,119,910	1,154,499	7,888,303	170,589,992 48	162,027,248 09	
DIMINUTION. . fr.		6,733,804				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
31	a.	Service spécial des bâtiments	82,355 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	17,750 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	63,185 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
32	a.	Service spécial des bâtiments	50,916 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	74,752 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	94,134 »
	d.	Atelier d'autographie.	4,863 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	59,267 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>			
35	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures.	8,000 »
	b.	Éclairage et chauffage.	72,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers.	50,000 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage	15,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	216,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses	29,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
POSTES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
34	a.	Direction centrale et services provinciaux	924,822 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	6,564,669 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
35	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux)	6,992,349 »
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc.	233,046 »
	c.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires)	613,450 »
	d.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.) Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial	1,228,205 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, bou-te-feu et écreuses)	217,607 »
A REPORTER.			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
163,290	163,290	.	.	161,140	168,691 91	
243,932	237,202	6,730	.	227,092	219,796 70	
370,000	370,000	.	.	347,000	309,145 41	
777,222	770,492	6,730	.	736,132	697,634 02	
AUGMENTATION . . . (r.)		6,730				
7,489,491	7,230,209	259,282	.	6,901,693	6,711,694 38	
9,284,717	8,902,482	382,235	.	8,441,079	7,957,889 41	
16,774,208	16,132,701	641,507	.	15,342,772	14,669,583 79	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
16,774,208	16,192,701	581,507	»	15,342,772	14,660,585 79	
547,576	350,000	»	2,424	323,000	319,988 64	
120,000	120,000	»	»	120,000	123,213 29	
10,000	10,000	»	»	10,000	13,161 56	
1,650,137	1,582,137	68,000	»	1,592,489	1,444,174	
3,250	3,250	»	»	3,250	3,675	
18,905,171	18,258,088	649,507	2,424	17,391,511	16,575,776 28	
AUGMENTATION. . . fr.		647,083				
6,014,420	6,079,135	»	64,715	5,535,615	5,268,060	
2,287,886	2,287,326	560	»	1,990,106	1,792,705 89	
1,042,500	982,000	60,500	»	867,000	906,526 57	
14,000	9,000	5,000	»	32,000	23,367 10	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,131 71	
60,000	60,000	»	»	60,000	20,473 43	
9,421,500	9,419,961	66,060	64,715	8,487,221	8,011,284 70	
AUGMENTATION. . . fr.		1,345				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 711,725 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 623,766 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif)
50	»	Remises aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 467,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
777,222	770,492	6,730	"	736,132	697,634 02	
18,905,171	18,258,088	647,083	"	17,591,511	16,575,776 28	
9,421,506	9,419,961	1,545	"	8,487,221	8,011,284 70	
29,103,699	28,448,541	655,158	"	26,614,864	25,284,695	
AUGMENTATION. . . fr.		655,158				
1,578,051	1,578,051	.	.	1,554,081	1,557,737 20	
335,402	335,402	"	"	327,052	320,966 28	
5,122,000	5,122,000	"	"	5,122,000	5,377,345 56	
99,735	99,735	"	"	135,685	99,735	
2,588,576	2,508,576	80,000	"	2,815,376	2,847,953 98	
7,724,554	7,644,554	80,000	"	7,952,794	8,203,737 91	
AUGMENTATION. . . fr.		80,000				
5,000	5,000	"	"	2,000	1,645	
5,000	5,000	"	"	2,000	1,645	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Credit non limité</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	•	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
CAISSE DES OUVRIERS.		
56	a.	Capital afférent aux rentes allouées aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit par application de la loi du 24 décembre 1903; soins médicaux aux agents blessés fr. 570,125
	b.	Pensions des ouvriers retraités dans des conditions normales 2,100,000
	c.	Subvention pour contribuer aux autres charges de l'institution 571,375
	d.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse 51,250
	e.	Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 19,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
57	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55 1,800
	b.	Commissions d'examen 6,200
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000
	d.	Rachat des approvisionnements, des marchandises et des objets en fabrication des lignes reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)
	•	Abornement des lignes autres que celle de Menin à Roulers reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
MARINE.		
•		Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres et d'un cutter en bois pour la station de Flessingue. — Installation de chaudières et de cheminées en renouvellement au paquebot <i>Princesse-Clémentine</i> de la ligne Ostende-Douvres (<i>pour mémoire</i>)
•		Dépenses mises à charge de l'État belge par la convention conclue le 5 avril 1905 entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage de l'Escaut et de ses embouchures (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
100,000 »	190,000 »	•	•	177,600 »	160,516 43	
100,000 »	190,000 »	•	•	177,600 »	160,516 43	
60,000 »	60,000 »	•	•	50,000 »	59,145 08	
60,000 »	60,000 »	•	•	50,000 »	59,145 08	
45,000 »	40,000 »	5,000 »	•	40,000 »	42,561 »	
45,000 »	40,000 »	5,000 »	•	40,000 »	42,561 »	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000 »				
3,120,750 »	2,876,700 »	243,060 »	•	3,056,853 »	2,427,445 »	
3,120,750 »	2,876,700 »	243,060 »	•	3,056,853 »	2,427,445 »	
AUGMENTATION. . . fr.		243,060 »				
20,000 »	20,000 »	•	•	33,050 »	31,477 48	
•	•	•	•	882,084 10	•	
•	•	•	•	50,000 »	•	
20,000 »	20,000 »	•	•	965,134 10	31,477 48	
•	250,000 »	•	250,000 »	1,541,250 »	85,061 50	
•	•	•	•	•	152,850 39	
•	250,000 »	•	250,000 »	1,541,250 »	208,911 89	
DIMINUTION . . . fr.		250,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Caisse des ouvriers.
X.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1909.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1906.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
516,530 »	516,530 »	•	»	412,818 75	525,289 78	
178,586,115 »	185,119,919 »	•	6,753,804 »	179,589,992 48	162,027,248 69	
29,103,699 »	28,448,541 »	655,158 »	»	26,614,864 »	25,284,695 »	
7,724,534 »	7,644,534 »	80,000 »	»	7,052,794 »	8,203,737 91	
5,000 »	5,000 »	•	•	2,000 »	1,645 »	
190,000 »	190,000 »	•	•	177,600 »	160,516 43	
60,000 »	60,000 »	•	»	50,000 »	59,143 08	
45,000 »	40,000 »	5,000 »	•	40,000 »	42,561 »	
3,120,750 »	2,876,790 »	243,960 »	•	3,056,833 »	2,127,445 »	
20,000 »	20,000 »	•	•	985,134 10	31,477 48	
•	250,000 »	•	250,000 »	1,541,250 »	205,911 89	
218,971,628 »	224,971,314 »	984,118 »	6,983,804 »	220,403,286 33	198,767,673 26	
DIMINUTION. fr.		5,999,686 »				